



## Dominique

Accord ratifié: **Oui**

Date de ratification: **2016-11-28**

### Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2017	<b>Oui</b>
<b>A</b> - 55.0%	<b>B</b> - 7.1%	<b>C</b> - 37.8%	<b>Not yet notified</b> - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la <b>Catégorie B</b>			22 février 2017	<b>Oui</b>
Notification des dates définitives de la <b>Catégorie B</b>			22 février 2018	<b>Oui</b>
Notification des dates indicatives de la <b>Catégorie C</b>			22 février 2017	<b>Oui</b>
Notification des dates définitives de la <b>Catégorie C</b>			22 août 2019	<b>Oui</b>
Notification des besoins d'assistance technique			22 février 2017	<b>Oui</b>
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2018	<b>Non</b>
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2019	<b>Non</b>

## Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2022	Non
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 janvier 2021	Oui

## Renseignements sur l'assistance

Notified Art. 22.3			Non
--------------------	--	--	-----

### Légendes:

Oui

Notification présentée

Non

Notification due

Non

Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	A		au plus tard le 22 février 2017
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	A		au plus tard le 22 février 2017
1.3	Points d'information	C	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 janvier 2021
1.4	Notification	A		au plus tard le 22 février 2017
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A		au plus tard le 22 février 2017
2.2	Consultations	A		au plus tard le 22 février 2017
3	Décisions anticipées	C	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 01 juin 2021
4	Procédures de recours ou de réexamen	A		au plus tard le 22 février 2017
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A		au plus tard le 22 février 2017
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2017
5.3	Procédures d'essai	C	au plus tard le 31 décembre 2021	au plus tard le 31 décembre 2022
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	C	au plus tard le 30 juin 2020	au plus tard le 31 décembre 2021
6.3	Disciplines en matière de pénalités	A		au plus tard le 22 février 2017
7.1	Prétraitement avant arrivée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.2	Paiement par voie électronique	A		au plus tard le 22 février 2017
7.3	Séparation de la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.4	Gestion des risques	A		au plus tard le 22 février 2017

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.5	Contrôle après dédouanement	A		au plus tard le 22 février 2017
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 01 juin 2021
7.7	Opérateurs agréés	B	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2021
7.8	Envois accélérés	A		au plus tard le 22 février 2017
7.9	Marchandises périssable	C	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2020
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	A		au plus tard le 22 février 2017
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
10.1	Formalités	A		au plus tard le 22 février 2017
10.2	Acceptation de copies	A		au plus tard le 22 février 2017
10.3	Utilisation des normes internationales	A		au plus tard le 22 février 2017
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2022
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 22 février 2017
10.8	Marchandises refusées	C	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2020
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
11	Transit	A		au plus tard le 22 février 2017
12	Coopération Douanière	C	au plus tard le 31 décembre 2020	au plus tard le 31 janvier 2021

## Légendes

<b>A</b>	Notifiée dans la catégorie A	<b>Ap</b>	Notifiée dans la catégorie A		
<b>B</b>	Notifiée dans la catégorie B	<b>Bp</b>	Notifiée dans la catégorie B	<b>C»B</b>	Transfer de la cat. C à la cat. B
<b>C</b>	Notifiée dans la catégorie C	<b>Cp</b>	Notifiée dans la catégorie C	<b>B»C</b>	Transfer de la cat. B à la cat. C
<b>N</b>	Pas encore notifiée	<b>E</b>	Report de dates demandé		

## Notifications et autres documents

<b>Symbole</b>	<b>Date de réception</b>	<b>Description</b>
G/TFA/N/DMA/2	2020-11-16	Articles 1.4, 10.6.2 and 12.2.2
G/TFA/N/DMA/1/Add.1	2019-08-23	Category C notification
G/TFA/N/DMA/1	2019-02-27	Categories A, B & C notification
WT/PCTF/N/DMA/1	2015-04-29	Category A notification

1.3 Points d'information



1.3.1  
1.3.2  
1.3.3  
1.3.4

**Date indicative de mise en oeuvre**  
31 décembre 2019

**Date définitive de mise en oeuvre**  
31 janvier 2021

---

**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Assistance technique pour la rédaction de la législation.

**Étiquettes:** *Cadre législatif et réglementaire*

---

	<b>Date indicative de mise en oeuvre</b>	<b>Date définitive de mise en oeuvre</b>
3.1		
3.2 (a), (b)	31 décembre 2020	1 juin 2021
3.3		
3.4		
3.5		
3.6 (a), (b), (c)		
3.7	<b>Assistance requise pour la mise en oeuvre</b>	
3.8		
3.9 (a) (i), (ii), (i), (ii), (iii), (iv), (c), (d)	Assistance technique pour la rédaction de la législation en vue d'établir le cadre juridique relatif à une unité nationale de traitement des demandes de décision en Dominique.	

**Étiquettes:** *Cadre législatif et réglementaire*

5.3.1  
5.3.2  
5.3.3

**Date indicative de mise en oeuvre**  
31 décembre 2021

**Date définitive de mise en oeuvre**  
31 décembre 2022

---

**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Aide financière pour l'achat du matériel de laboratoire nécessaire.

Assistance technique et renforcement des capacités pour l'accréditation de laboratoires en vue de la réalisation d'essais de confirmation sur les marchandises importées en Dominique.

**Étiquettes:** *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment*

6.2 (i), (ii)

**Date indicative de mise en oeuvre**  
30 juin 2020

**Date définitive de mise en oeuvre**  
31 décembre 2021

---

**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Assistance technique pour l'établissement de la cartographie et des coûts des services fournis par les douanes, y compris l'élaboration d'un barème des redevances équitable et transparent.

**Étiquettes:** *Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et évaluation des besoins*

7.6.1  
7.6.2

**Date indicative de mise en oeuvre**  
31 décembre 2020

**Date définitive de mise en oeuvre**  
1 juin 2021

---

**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Assistance technique pour l'élaboration d'un guide sur la mesure du temps moyen nécessaire à la mainlevée des marchandises, de l'importation à la sortie du port d'entrée.

Formation

**Étiquettes:** *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation*

7.9.1 (a), (b)  
7.9.2  
7.9.3  
7.9.4

**Date indicative de mise en oeuvre**  
31 décembre 2019

**Date définitive de mise en oeuvre**  
31 décembre 2020

---

**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Élaboration et application de directives juridiques pour le traitement des marchandises périssables.

**Étiquettes:** *Cadre législatif et réglementaire*

---

10.4.1 10.4.2 10.4.3 10.4.4	<b>Date indicative de mise en oeuvre</b> 31 décembre 2022	<b>Date définitive de mise en oeuvre</b> 31 décembre 2022
<hr/> <p data-bbox="492 319 1008 351"><b>Assistance requise pour la mise en oeuvre</b></p> <p data-bbox="492 383 2143 446">Appui administratif/opérationnel pour l'élaboration d'un modèle de proposition commune harmonisée en matière de données à l'intention des organismes concernés présents aux frontières, y compris une proposition visant un paiement unique pour toutes les redevances.</p> <p data-bbox="492 478 2143 510">Le document conceptuel étant déjà élaboré, financement pour la construction d'une base de données et le recours à des services de conseil.</p> <p data-bbox="492 542 2143 574">Assistance technique pour la mise à jour du cadre législatif, institutionnel et réglementaire des organismes concernés.</p> <p data-bbox="492 606 2143 670">Formation pour les utilisateurs du guichet unique, y compris tous les organismes présents aux frontières, chargeurs et courtiers en douane, entre autres.</p> <p data-bbox="492 702 2143 734">Mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation.</p> <p data-bbox="492 766 2143 798">Sensibilisation du secteur privé.</p> <p data-bbox="492 829 2143 879"><b>Étiquettes:</b> <i>Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et évaluation des besoins, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation, Sensibilisation</i></p>		



10.8.1  
10.8.2

**Date indicative de mise en oeuvre**  
31 décembre 2019

**Date définitive de mise en oeuvre**  
31 décembre 2020

---






**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Élaboration de directives juridiques concernant la procédure applicable aux marchandises refusées et leur élimination et application de ces directives par les organismes concernés, par exemple les divisions de l'agriculture, le Bureau des normes et l'Unité de la salubrité de l'environnement, entre autres.

**Étiquettes:** *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles*

	<b>Date indicative de mise en oeuvre</b>	<b>Date définitive de mise en oeuvre</b>
12.1.1	31 décembre 2020	31 janvier 2021
12.1.2		
12.2.1		
12.2.2		
12.3		
12.4.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)		
12.4.2	<b>Assistance requise pour la mise en oeuvre</b>	
12.5.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)		
12.5.2	Assistance technique et aide financière pour la présentation des renseignements actualisés requis au système ASYCUDA World.	
12.5.3		
12.6.1 (a), (b), (c), (d), (e)		
12.6.2	Formation des agents des douanes, des agents maritimes, des agents d'expédition, des regroupers et des transitaires aux nouveaux aspects de la présentation de rapports sur les cargaisons de marchandises dans le système ASYCUDA World.	
12.7.1 (a), (b), (c), (d), (e)		
12.7.2		
12.8	Assistance technique pour l'élaboration de lignes directrices relatives à l'échange de renseignements aux niveaux régional et international.	
12.9.1		
12.9.2		
12.10 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)	<b>Étiquettes:</b> <i>Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation</i>	
12.11.1 (a), (b), (c)		
12.11.2		
12.12.1		
12.12.2		

### Légendes

	Notifiée dans la catégorie C		Notifiée dans la catégorie C		Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 28 avril 2026

Mis à jour le 18 août 2023